

Lyon, le 21 juillet 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projets urbains : La Métropole de Lyon lance la consultation de 125 000 m² sur les fonciers publics pour la création de logements et d'activités

Alors que la conjoncture immobilière s'est particulièrement dégradée, la Métropole de Lyon entend poursuivre son action en matière d'aménagement urbain, afin de conforter le dynamisme économique et d'améliorer l'accès au logement. La collectivité, qui pilote environ 90 projets urbains en simultané sur 41 communes, lancera par étapes jusqu'à la fin 2024 une nouvelle série de consultations pour la création de logements et de bureaux sur son territoire, représentant un total de 125 000 m² de fonciers.

« Dans un contexte de crise de l'immobilier et du logement, la Métropole de Lyon poursuit son action pour articuler accès au logement, dynamisme économique et transition écologique et solidaire du territoire. Grâce aux consultations de la Métropole de Lyon sur nos fonciers publics et dans nos opérations en zone d'aménagement concerté (ZAC) nous poursuivons la fabrique de la ville dans un partenariat public-privé fertile et exigeant. » Béatrice Vessiller, Vice-Présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'urbanisme et du cadre de vie

Depuis le début du mandat, 280 000 m² de consultations promoteurs ont été attribuées ou sont en cours d'attribution, dans le cadre des opérations d'aménagement conduites par la Métropole en direct ou par ses aménageurs (SPL, SERL, D2P). À cela s'ajoutent 180 000 m² de consultations lancées dans le cadre des projets urbains partenariaux (PUP) et sur des fonciers privés d'opérations d'aménagement, soit au total 460 000 m² depuis le début du mandat.

L'ensemble du territoire métropolitain est couvert, dans un souci de rééquilibrage, avec des secteurs de projet comme à Bron, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Saint-Fons, Oullins, La Mulatière, Saint-Genis-Laval... en plus des secteurs de centralité à Lyon et Villeurbanne.

D'ici la fin 2024, la Métropole de Lyon prévoit le lancement d'une vingtaine de consultations promoteurs/concepteurs représentant plus de 125 000 m² de surface de plancher (SDP) dans le cadre des opérations d'aménagement et sur des fonciers publics métropolitains dans le « diffus ».

Parmi les consultations à venir, seront notamment lancées :

- À la Saulaie à Oullins un îlot de 15 000 m² (bureaux, logements, activité, commerces) ;
- Au Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin : 2 lots de la Foncière Logement en locatif intermédiaire pour une centaine de logements ;
- Au Vallon à Saint-Genis-Laval, un lot de 13 000 m² de logements par les Hospices Civils de Lyon (HCL) ;
- À Bron Terrailon, 2 lots représentant plus de 110 logements ;
- À la Confluence à Lyon, 2 lots représentant 14 000 m²

Les consultations concernent aussi des opérations de plus petite taille comme au Favret, à Cailloux sur Fontaine, avec une opération d'une cinquantaine de logements ou à Givors sur l'îlot Oussekin, pour une opération d'une vingtaine de logements. Sur le foncier métropolitain, la Métropole engage également une consultation pour l'implantation de 15 000 à 20 000 m² de surfaces dédiées à l'activité économiques à Corbas.

« Dans nos consultations, nous avons agi et nous agissons en faveur du logement abordable avec notamment 1030 logements en bail réel solidaire (BRS) programmés dont 698 dans nos aménagements maîtrisés en ZAC et en PUP. En nous appuyant sur notre référentiel de l'habitat durable, nous cherchons à pousser les curseurs environnementaux et sociaux au maximum en comptant sur les opérateurs, pour offrir des constructions sobres en énergie et adapté aux épisodes de chaleur extrême. C'est ainsi que nous adaptons notre métropole aux exigences contemporaines. » **Renaud Payre**, Vice-Président de la Métropole de Lyon en charge de l'habitat, du logement social et de la politique de la Ville

En chiffres

Les opérations d'aménagement de la Métropole de Lyon, ce sont :

90 projets urbains dans 41 communes

30 ZAC (13 régie directe et 13 concédées)

30 Projets urbains partenariaux (PUP)

208 projets d'aménagement pilotés directement par la Métropole

En 2022, les Zones d'aménagement concertés (ZAC) et les PUP ont contribué à hauteur de 23% de la production logements locatifs sociaux (LLS).